



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 16 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
Date de la convocation : 11 juin 2025
Date d'affichage : 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de FEUGERES, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie sous la présidence de Monsieur Nicolas JEANSON, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENTS

M. Nicolas JEANSON, Maire ;
Mr Emmanuel GIRRES, Mme Rose-Marie LELIEVRE adjoints ;
MM Ludovic GIARD, Abel YON, Jean-Yves MAHAUT, Denis BOCQUET, Mmes Charlene TOULORGE, Christine COMPERE, Vanessa DAUVERS, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE REPRESENTEE :

Mme LECLERC Elodie donne pouvoir à Mr JEANSON Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Charlene TOULORGE

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025,
- ✓ Demande de subvention DETR
- ✓ Demande de prêt
- ✓ Décision modificative n°1 : Travaux complémentaires
- ✓ Subventions 2025
- ✓ Communications et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention DETR

Complète la délibération n° 372023 du 9/10/2023

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose le projet du plan d'adressage de la commune. Le coût prévisionnel s'élève à 11 541 € HT soit 13 849.20 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire présente de plan de financement prévisionnel du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes d'aides,
SOLLICITE une demande de subvention au titre de la DETR.

Réalisation d'un emprunt : espace intergénérationnel

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux complémentaires ont été nécessaires pour le projet d'espace intergénérationnel : plante invasive

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Feugères est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : **80 000 Euros**

dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **8 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,22 %** - Taux Fixe,
en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **3,26975 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 2500,00 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 150€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

DM n° 1 – Travaux espace intergénérationnel

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

Dépenses		Recettes	
Investissement			
Article chapitre opération	Montant	Article chapitre opération	Montant
2151 Réseaux de voirie	10 000 €		
231 Immobilisation Opération 68	1 500 €		
	11 500 €		

Le conseil municipal, des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter la décision modificative du budget N°1,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'opération.

Subventions communales 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les demandes de subventions reçues,
Vu les associations de la commune,
Considérant que la commune attribue tous les ans, une aide financière aux diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de verser les subventions aux associations comme suit :

Comité des fêtes	370,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Familles rurales	150,00 €
Don du sang de Coutances	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
La banque alimentaire de la Manche	50,00 €
Club des bons amis	160,00 €
Union des anciens combattants	100,00 €
Société de chasse	160,00 €
Elan sportif des marais	150,00 €
APEI	50,00 €
ADPEP de la Manche	50,00 €
L'Huis Ouvert	160,00 €
L'APE STMARFEU	160,00€
L'outil en main	50,00 €
TOTAL	1 810,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux versements de la subvention aux associations sous réserve de recevoir le bilan annuel.

COMMUNICATIONS

Lors des travaux, nous avons rencontré l'entreprise SDU pour avoir un devis pour les lignes du tennis : nettoyage thermique (1593,00€) et les peintures des lignes (1558,00€) soit un total de 3151,00€. Il faudrait demander d'autres devis (Manche échafaudage signalisation, Urba Sign).

Mettre un panneau d'interdiction d'engin à moteur sur l'espace intergénérationnel.

L'APE souhaiterait reconduire la soirée boom de 18h à 21h30 le vendredi 4 juillet pour les CM2.

L'association demande le prêt de la cour que nous autorisons.

Voir la durée du contrat du photocopieur de l'école et revoir les prix.

Le PESL (projet éducatif social local) : pour tout le monde, projet de développement avec la jeunesse au cœur de la politique (COCM, professionnels, représentants associatifs, écoles, institutionnels...), il sera réalisable que s'il y a collaboration avec tous les acteurs du territoire. Il faut que tous les habitants, quelque soit leur métier et leur âge, puisse accéder à tous les services de qualité et faciliter l'inclusion de tous et chacun dans le territoire. Il y a 2 enjeux (l'attractivité du territoire et l'accessibilité à l'offre de services) avec 3 finalités (bien grandir, bien vivre, bien vieillir) dans ce projet. C'est le 5^{ème} PESL signé dans le département de la Manche. La COCM a décidé de s'engager dans cette démarche pour apporter une réponse aux besoins des habitants du territoire. Le PESL œuvre en transversalité et en cohérence avec le développement des projets portés par la collectivité.

Travaux des vestiaires : penser à mettre une table à langer. Il faut que l'on programme les travaux.

La fondation du patrimoine : il faut monter un dossier de souscription pour recueillir des fonds et signer une convention entre la commune, la fondation du patrimoine et l'association L'Huis Ouvert.

La fondation du patrimoine va aider l'association au niveau de la publicité. La fondation du patrimoine prend 6% des dons. Il propose de faire des tranches de travaux. Le but est de faire ça dans le temps, sur 6/10 ans au fur et à mesure notamment des dons. Dans l'idéal, ils aimeraient que l'on travaille avec un architecte et que la signature soit faite avant septembre.

Au HAMEAU MESNAGE, il y a une petite marre, une sorte d'exutoire avec un tuyau de 300 qui relie un creux que l'on entretient tous les ans avec Benoit. Mr Lemenand a dit de mettre un diamètre de 400 et d'autre part, il a vu que plus loin il n'y avait plus d'eau donc il va aussi refaire des travaux pour essayer de résoudre le problème d'eau qui déborde régulièrement.

Une demande a été faite pour faire un creux entre le terrain de foot et le terrain de palet.

La randonnée est à Feugères le vendredi 18 juillet. Il faut voir qui nettoie les parcours.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h15.

La Secrétaire de Séance,
Charlène TOULORGE

Le Maire,
Nicolas JEANSON

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2025

DCM 2025-26 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

DCM 2025-27 : DEMANDE DE PRET

DCM 2025-28 : DECISION MODIFICATIVE N°1 TRAVAUX ESPACE INTERGENERATIONNEL

DCM 2025-29 : SUBVENTIONS COMMUNALES 2025